



Règlement Intérieur



• Article 1 : Inscription

Lors de votre première inscription, il suffit de présenter une pièce d'identité ou un justificatif de domicile.

Le droit d'inscription annuel est de **10 euros** par famille.

Pour les vacanciers, un chèque de caution de **60 euros** est demandé, ouvrant droit à un prêt de 3 livres, documents ou périodiques maximum à chaque emprunt.

• Article 2 : Prêt de livres

Les livres, documents et périodiques de la bibliothèque municipale ainsi que les livres fournis par la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) sont prêtés gratuitement au nombre de **5 maximum par lecteur**.

• Article 3 : Durée du prêt

Les ouvrages de la bibliothèque sont prêtés pour **un délai d'un mois maximum, sauf nouveautés**.

Les nouveautés concernent les dernières acquisitions de la bibliothèque, **un délai de 15 jours** est accordé.

Passé ces délais, vous pouvez faire prolonger les ouvrages par simple appel (04 66 60 53 85) ou par une simple visite de votre part à la bibliothèque.

Sinon, un dédommagement de **1 euro par livre et par semaine de retard** vous sera réclamé.

• Article 4 : Télédocumentation

Ce service, mis en place par la DLL du Gard, permet d'emprunter des documents spécifiques ou des ouvrages qui ne sont pas en rayon à la bibliothèque. Pour cela, il vous suffit de nous faire part de votre demande, que nous transmettrons à la DLL immédiatement.

La DLL du Gard s'autorise un délai d'un mois pour nous transmettre le (s) document (s) demandé (s).



• Article 5 : Internet

Les usagers de la bibliothèque peuvent accéder à Internet.

Tarification :

- **0,50 € la demi-heure**

- **1 € l'heure**

- **1 carte à 5 € donnant accès à 5h de connexion + 1 h gratuite**

- **0,80 € la feuille imprimée couleur**

- **0,20 € la feuille imprimée noir et blanc**

- **1,50 € la pleine page couleur**

- **1 carte à 5 € (+ 5 impressions noir et blanc ou 1 impression couleur + 1 en noir et blanc gratuite)**

L'utilisation d'Internet est limitée à une ou deux heures maximum par personne et par jour, selon la disponibilité.

Pour en profiter, il suffit de s'inscrire à l'accueil en indiquant le jour et la plage horaire choisis.

Un planning des horaires est établi de manière à satisfaire tous les usagers.

Nous rappelons qu'il est interdit d'aller consulter des sites illicites.

• Article 6 : Photocopies

Le personnel de la bibliothèque vous propose de photocopier tous les documents de votre choix en noir et blanc ou en couleur.

Tarification :

- **0,80 euro la feuille imprimée couleur (format A4 uniquement)**

- **0,20 euro la feuille imprimée noir et blanc (format A4 et A3)**

• Article 7 : Recommandations

Prenez soin des livres. Ils sont de plus en plus fragiles et coûteux. En cas de perte ou de détérioration d'un ouvrage, l'emprunteur s'engage à le rembourser au tarif en cours ou à le remplacer.